

Alternative aux antibiotiques

Résistance et santé des troupeaux

Savoirs-faire traditionnels et innovants

# Favoriser l'usage des plantes en élevage

Pour répondre à un besoin et une demande grandissante d'utilisation des plantes élevage un groupe de travail a été formé et coordonné par l'ITAB dans le but de proposer une liste de plantes utilisables en élevage (consommées par les humains ou les animaux, ou issues de la phytothérapie humaine) ainsi qu'un nouveau cadre réglementaire adapté.

Ce collectif est constitué d'experts praticiens (vétérinaires, techniciens, éleveurs, chercheurs, agronomes, pharmaciens), d'organisations fédératives et de développement (FNAB, réseau CIVAM, FNGDS, TRAME, FEVEC, FADEAR, Confédération Paysanne), des instituts techniques (ITAB, ITEPMAI), de praticiens vétérinaires (Antikor, FEVEC, GIE Zone Verte, Philippe Labre, Gilles Grosmond, etc.), de praticiens botanistes (Florence Lardet, Michel Thouzery, Éric Darley, etc.), de structures économiques (BIOLAIT, etc.)



















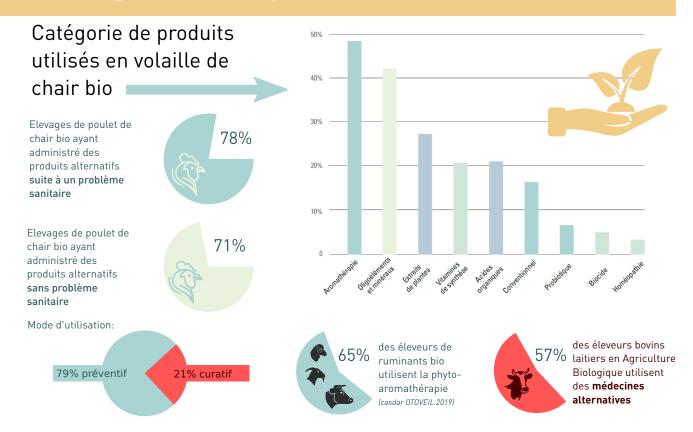








## Un usage croissant par les éleveurs



**Pour en savoir plus :** Synergies pour la santé des élevages biologique (projet Casdar) Épidémiologie et expérimentations en volailles de chair biologiques

http://www.itab.asso.fr/programmes/synergie-elevage.php
ITAB et ANSES, 2017. Trait bio : un état des lieux des méthodes de traitements alternatifs utilisés en production de poulet de chair biologique. 4p.
http://abiodoc.docressources.fr/doc\_num.php?explnum\_id=2926
Contribution environnementale et durabilité socio-économique des élevages en agriculture biologique -Traitements sanitaires (page 14).

http://idele.fr/filieres/publication/idelesolr/recommends/cedabio.html

# Une réglementation inadaptée

### Entre complément alimentaire et médicament vétérinaire

Les spécialités à base de plantes sont souvent classées comme aliment complémentaire.

Mais dès lors qu'il y a allégation thérapeutique (écrite ou orale) les substances à base de plantes passent dans la catégorie des médicaments vétérinaires, statut qui nécessite une autorisation de mise sur le marché (AMM).

L'automédication est interdite.

L'usage des plantes à des fins thérapeutiques (préventives ou curatives) « propres à guérir ou à soulager les maladies » par les éleveurs est illégale sans prescription vétérinaire.

En absence d'AMM, les vétérinaires peuvent délivrer des mélanges à base de plante sous forme de préparations magistrales. Mais les conditions réglementaires de réalisation des préparations magistrales rendent quasiment impossible cette réalisation.

De fait, la réglementation actuelle impossible l'usage des plantes en élevage

### En contradiction avec le cahier des charges bio

Le règlement et le cahier des charges de l'AB demandent de privilégier « (...) Les produits phytothérapiques, les produits homéopathiques, les oligoéléments (...) sont utilisés de préférence aux médicaments vétérinaires allopathiques chimiques de synthèse ou aux antibiotiques, (...) ».

# Proposition d'une nouvelle catégorie juridique

# Les préparations naturelles traditionnelles

Face à cette situation de blocage nous proposons de créer une nouvelle catégorie dans le code rural, celle de préparation naturelle traditionnelle, composée exclusivement de substances naturelles à usage biostimulant.

La liste de substances naturelles à usage biostimulant est composée:

- de plantes à usage alimentaire chez l'homme,
- de plantes couramment consommés par les animaux
- de plantes utilisées en phytothérapie humaine.

Les procédés par lesquels sont obtenus les préparations naturelles traditionnelle sont accessibles à tout utilisateur final et consistent en des moyens simples clairement définis dans la loi.

# Une liste de plantes à effet biostimulant

Il s'agit d'une liste d'environ 223 plantes utilisées fréquemment en élevage. Leurs modalités d'utilisation (partie, conditions ....) et leurs références dans la pharmacopée a été précisée. Elle a été réalisée à dire d'experts.



### Notion de plantes adaptogènes

Plantes qui favorisent l'adaptation des animaux et de l'homme à leurs conditions de vie, en particulier quand elles sont difficiles, variables, sélectives, ou compétitives). Ces plantes adaptogènes au sens initial ont des actions bénéfiques dans les situations de stress: physique, psychique, forte sollicitation, compétition, changement...

#### Cette proposition juridique permet:

- de sécuriser juridiquement des pratiques assez répandues en élevage
- de clarifier le cadre dans lequel se déroulent les formations
- de permettre l'usage autonome de ces préparations
- de conserver ces préparations dans le domaine public
- de venir en complément au médicament vétérinaire

.

## Méthode d'élaboration de la liste de plantes

**Des critères d'inclusion** (type d'extrait, partie de la plante, références aux listes existantes, pharmacopée française (PHF), utilisation en humain, commentaires liés à la pharmacopée)

Une mise en parallèle avec la liste issue de **législations d'autres pays** (Canada)

La **liste des plantes inscrites au tableau 1** dans le règlement (UE) n°37/2010 de la Commission du 22 décembre 2009, relatif aux substances pharmacologiquement actives et à leur classification en ce qui concerne les LMR dans les aliments d'origine animale.

Cette liste de plantes n'est pas restrictive mais elle propose une majorité des plantes utiles en élevage.

# Cette liste est composée de :

### plantes à usage alimentaire chez l'homme

**Aliment**: artichaut, ortie, pissenlit, etc.

**Epice**: ail, thym, romarin, basilic, menthe, cannelle, origan, girofle, sarriette, serpolet, fenugrec, etc.

**Huiles essentielles**: basilic, girofle, menthe, cannelle, lavande,

laurier, romarin, thym, etc.

### plantes couramment consommées par les animaux

Ortie, pissenlit, achillée millefeuille, verge d'or, absinthe, feuilles de noyer ou de frêne, rameaux de pin, de cyprès, de genévrier, etc.

### plantes utilisées en phytothérapie humaine

En plus de toutes les plantes déjà citées, on peut rajouter le teatree, le palmarosa, le niaouli, le ravintsara, le pin sylvestre, l'eucalyptus globuleux, etc.









La liste des 223 plantes à usage biostimulant en élevage est disponible sur le site de l'ITAB

http://www.itab.asso.fr/activites/liste-de-plantes.php